

Vers une théologie de la réconciliation entre la communauté catholique au Canada et les Premières Nations

D'après une conférence donnée par Marie Zarowny, SSA à la paroisse Saint-Joseph d'Ottawa, le 19 mars 2009

L'entente historique sur les pensionnats indiens (2007) donnait au gouvernement du Canada le mandat d'instituer une Commission de vérité et réconciliation (www.trc.ca). Cette Commission, formée en 2008, a été investie d'un large mandat : informer tous les Canadiens de ce qui s'est passé au fil des 130 années de l'histoire des pensionnats puis diriger et animer un processus de réconciliation visant à instaurer de nouvelles relations fondées sur la compréhension et le respect mutuels. Le travail soutenu de la Commission nous oblige, comme disciples de Jésus Christ, à réfléchir de nouveau au sens de la réconciliation entre les groupes et les individus, lorsqu'une injustice historique a été subie par les membres d'un groupe particulier au sein de la société. Plus tard dans l'histoire, quelle est la responsabilité des membres de la société qui ne font pas partie du groupe lésé? Quel rôle revient aux communautés croyantes et à ceux et celles qui font œuvre d'éducation au sein de ces communautés?

Nous sommes habitués à concevoir la réconciliation entre deux individus. Une rupture s'est produite, elle a été reconnue et d'une certaine façon « réparée » si bien qu'une nouvelle relation s'est formée. Le processus de réconciliation entre des groupes qui héritent d'une situation de préjudice ou d'injustice à l'égard d'un des groupes est un peu semblable mais beaucoup plus complexe. Le contexte historique des pensionnats indiens et la rupture des relations qu'ils ont provoquée exigent un processus de cette nature. Pour s'y engager, il ne faut pas seulement reconnaître que l'injustice a eu lieu mais comprendre qu'elle s'est aggravée avec le temps et qu'elle continue d'exister.

Les membres des Premières Nations et des autres groupes autochtones du Canada ont invité des dirigeants et des membres de l'Église catholique à entreprendre avec eux une démarche de réconciliation et à s'unir à eux pour travailler à l'avènement d'une société plus juste au Canada. Même si c'est l'héritage des pensionnats indiens qui nous a amenés à reconnaître le besoin de réconciliation, ce besoin et la démarche qui y répond s'insèrent dans un contexte beaucoup plus vaste, qui remonte à nos premiers contacts et au début de la colonisation.

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones fit paraître son rapport, *À l'aube d'un rapprochement*. En introduction, les commissaires écrivaient :

Le Canada est le terrain d'essai d'une noble idée - l'idée selon laquelle des peuples différents peuvent partager des terres, des ressources, des pouvoirs et des rêves tout en respectant leurs différences. L'histoire du Canada est celle de beaucoup de ces peuples qui, après bien des tentatives et des échecs, s'efforcent encore de vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Cependant, sans justice, il ne peut y avoir ni paix ni harmonie. C'est pour aider à rétablir une relation fondée sur la justice entre autochtones et non-autochtones au Canada, et pour proposer des solutions concrètes à des problèmes difficiles à résoudre, que la Commission royale sur les peuples autochtones a été établie.

Au moment de conclure leur rapport, les commissaires ajoutaient :

Nous traitons de façon détaillée de nouvelles structures pour l'exercice de la fonction gouvernementale, de nouvelles stratégies de développement économique, de nouveaux types de programmes sociaux. Notre but véritable est toutefois un changement plus radical. Il s'agit de modifier des vies, de veiller à ce que les enfants autochtones grandissent avec la certitude qu'ils sont importants, que leur vie est précieuse, qu'ils méritent l'amour et le respect et qu'ils possèdent les clés d'un avenir prometteur en tant qu'égaux au sein de la société.

La Commission royale demandait 20 ans d'action soutenue... un acte de volonté nationale... pour jeter les bases d'une nouvelle relation neuve entre les Premières Nations et le Canada, relation fondée sur les principes de la reconnaissance, du respect, du partage et de la responsabilité. Je vous invite à réfléchir à ce qui a changé. Si vous étiez membre d'une Première Nation, quelle réponse croyez-vous que vous donneriez à cette question?

Je vous invite aussi à réfléchir au rapport personnel que vous avez avec les Premières Nations, et au rapport qu'ont avec elles votre paroisse ou votre collectivité. Comment avez-vous répondu à leur demande de reconnaissance et de respect? Quelles mesures avons-nous prises pour nous informer de leurs problèmes et pour leur témoigner concrètement notre solidarité?

Le contexte historique

La situation actuelle de rupture et d'injustice est le produit de notre histoire de colonisation, fondée sur des attitudes de supériorité, de discrimination, de racisme et d'appropriation de droits. S'attaquer à cette histoire et à ces structures, ce n'est pas seulement un problème politique, économique et social, c'est un devoir religieux et spirituel.

René Fumoleau, prêtre oblat qui a vécu et travaillé avec les Dénés pendant plus de 50 ans dans le Nord canadien, parlait de la colonisation et de l'oppression des Premières Nations de ce pays comme du *péché originel du Canada*. Ce «péché» s'est poursuivi pendant des siècles et c'est lui qui définit le contexte et la perspective à travers laquelle nous pouvons comprendre les pensionnats indiens et les autres actes d'injustice et de discrimination commis par le Canada. Ces attitudes de supériorité, de discrimination et d'appropriation des droits ont donné naissance à des structures qui ont inscrit ces attitudes dans le tissu de la collectivité civile et même de la communauté croyante, d'une génération de colons dominateurs à la suivante, jusqu'à nos jours.

Pendant ce temps, ce qui se transmettait d'une génération à l'autre chez les Premières Nations, c'était l'expérience récurrente de la discrimination, du mépris, du rejet, de la honte... et dans le cas des pensionnats indiens, le drame de familles et de communautés déchirées. Un élément poignant des excuses officielles présentées par le Premier Ministre Stephen Harper, le 11 juin 2008, fut l'invitation qu'il nous lança à imaginer ce à quoi ressembleraient nos villes et nos villages s'il n'y avait pas d'enfants... pas un seul enfant... de 5 à 17 ans. Pouvez-vous concevoir le vide et la solitude? Vous les parents, pensez à ce que ce serait. Pour les grands-parents parmi vous, qui vivez à proximité de vos petits-enfants ou qui allez les voir de temps à autre... imaginez qu'on les place dans un établissement étranger, loin de chez vous, là où vous pourrez ne plus les revoir pour 10 ans; songez que lorsque vous les reverrez, ils ne parleront plus votre langue. Placés dans une institution où ils apprennent des «mœurs étrangères», où on leur enseigne que vos mœurs et même vos croyances sont erronées et maléfiques.

Pour plusieurs, telle fut l'expérience du pensionnat indien. Ces établissements étaient ce que nous pourrions qualifier aujourd'hui de structure sociale de péché.

La réconciliation

Nous vivons aujourd'hui au Canada ce que les chrétiens appellent un « temps de grâce ». Nous avons le privilège, à cette heure de notre histoire, d'être invités à participer à un processus de réconciliation par ceux et celles que notre pays a tyrannisés.

La vraie réconciliation s'amorce à l'initiative de la personne ou du groupe qui a été blessé, objet d'oppression, de discrimination ou de péché. De nos jours, les membres des Premières Nations et d'autres autochtones ont demandé au gouvernement, aux citoyens et aux Églises du Canada d'entendre leur douleur et de reconnaître leur rôle dans ce qui l'a causée, d'offrir une réparation et d'instaurer une nouvelle relation fondée sur le respect mutuel.

En quelques mots, la conception chrétienne de la réconciliation (telle qu'on la trouve articulée dans les écrits et les conférences du théologien Robert Shreiter, C.P.P.S) présente trois caractéristiques.

1. *C'est Dieu, la Divinité, qui est l'auteur de la réconciliation.* Nous participons à ce que Dieu suscite et, ce faisant, nous nous engageons dans une réalité sacrée... Les membres des Premières Nations expriment très

bien cela dans les cérémonies et les prières qui accompagnent les gestes de réconciliation. Ceux et celles d'entre nous qui étions à la Chambre des communes, le 11 juin 2008, ou qui ont suivi l'événement à la télévision ont vécu la richesse de ce genre de cérémonies.

2. *Le premier souci de Dieu est la guérison des victimes.* Pas la tranquillité d'esprit du transgresseur.

3. *Dans la réconciliation, Dieu fait de la victime et du transgresseur une création nouvelle* sous le signe de l'équité et de la confiance. Dans les expériences de blessure profonde, il est impossible de se retrouver dans l'état antérieur à la blessure; on ne peut qu'avancer vers un lieu nouveau. Dans ce processus, Dieu veut à la fois la guérison de la victime et le repentir / la conversion du transgresseur. L'une et l'autre doivent accéder un lieu nouveau, à une nouvelle création.

Comment cela se fait-il?

1. *En disant la vérité.* Le silence qui masquait le tort est brisé; les mensonges et les distorsions qui discréditaient les individus et les groupes et qui isolaient les personnes les unes des autres, afin que s'exerce le pouvoir d'un groupe sur un autre, sont mis au jour. J'estime que cette divulgation de la vérité a été un objectif très important pour un grand nombre d'autochtones dans les litiges autour des pensionnats et qu'elle est le but fondamental de la Commission de vérité et réconciliation. Dire la vérité, pour collaborer au processus divin de réconciliation, oblige à briser les codes de silence qui masquent le préjudice causé aux membres pauvres et vulnérables d'une société. Il faut aussi que soit proclamée toute la vérité, celle des victimes comme celle des transgresseurs.

2. *En recherchant la Justice.* L'histoire de la colonisation du Canada, dont la création des pensionnats indiens forme un élément important, est une histoire d'injustice. Dans l'enseignement social catholique, nous parlons de péché social et de péché structurel. On a un cas de péché social quand un groupe de personnes cherche à en dominer un autre en le dépossédant de son identité et de sa culture. Ce péché devient structurel quand on crée des institutions pour atteindre de tels objectifs et qu'on adopte des lois pour étayer ces institutions. N'est-ce pas justement l'histoire des relations du Canada avec les Premières Nations, et celle des pensionnats indiens? En 1991, le pape Jean-Paul II écrivait: *Les décisions grâce auxquelles se constitue un milieu humain peuvent créer des structures de péché spécifiques qui entravent le plein épanouissement de ceux qu'elles oppriment de différentes manières. Démanteler de telles structures et les remplacer par des formes plus authentiques de convivialité constitue une tâche qui requiert courage et patience.* J'ajouterais que c'est un travail qui exige de l'intuition et de la détermination. J'ai travaillé pendant plus de 30 ans avec des communautés des Premières Nations : je n'ai cessé d'y entendre l'appel à la justice... la demande de ressources adéquates, de soins de santé, de logement, d'éducation... la revendication de l'autodétermination et des droits territoriaux. J'en suis profondément convaincue, tant que nous n'aurons pas reconnu pour les démanteler les attitudes de supériorité et les structures d'inégalité qui caractérisent nos rapports avec les Premières Nations, nous n'aurons pas vraiment accompli la réconciliation. Nous ne ferons toujours pas partie d'une nouvelle création.

Dans les regrets que nous avons entendus exprimés à la Chambre des communes (le 11 juin 2008), il y avait au moins l'indice d'une reconnaissance, dans la bouche des dirigeants des partis politiques, du fait qu'il faut rechercher la justice. Dans presque toutes les réactions des dirigeants autochtones, ressortait haut et fort l'importance que des gestes concrets suivent effectivement les regrets pour qu'on en arrive à des relations de justice et de respect mutuel. En voici quelques-unes.

Phil Fontaine, chef national de l'APN : *Il reste encore plusieurs combats à livrer. Ce qui s'est vécu ici aujourd'hui signifie qu'un jour nouveau se lève sur les relations entre nous et le reste du Canada.* Dans l'allocution que le chef Fontaine a prononcée devant la Conférence des évêques catholiques du Canada en septembre 2008, il a été encore plus clair : *Pour notre peuple, la réconciliation signifie l'éradication de la pauvreté des Premières Nations... et pour y arriver, il faudra l'appui et l'engagement de tous les Canadiens.* Il a insisté pour dire que nous avons, nous autres catholiques, un rôle important à jouer, notamment en usant de notre influence, en faisant appel à notre expérience et en nous engageant pour aider à arracher la population autochtone à la pauvreté.

Mary Simon, au nom des Inuits : *ne nous berçons pas de l'illusion qu'au lever du soleil, demain matin, la douleur et les cicatrices auront disparu miraculeusement... Mais un jour nouveau s'est levé, un jour nouveau qu'annonce un engagement pour la réconciliation et pour l'édification de nouvelles relations avec les Inuits, les Métis et les Premières Nations. Unissons nos forces pour travailler ensemble à un même objectif... Nous avons besoin de l'aide et de l'appui de tous les Canadiens avisés et de nos gouvernements pour reconstruire des familles et des communautés fortes et en santé.*

Dans une déclaration au Sénat, au lendemain des excuses officielles, les Inuits affirmaient : *L'ampleur des regrets et de la demande de pardon historiques exprimés hier se mesurera aux gestes à venir du gouvernement. Une si large part des relations que nous avons eues avec les gouvernements dans le passé a été ternie par des promesses non tenues.*

Le rôle de la Commission de vérité et réconciliation

La contribution la plus importante de la Commission de vérité et réconciliation sera peut-être l'espace qu'elle crée pour la proclamation de la vérité et la documentation historique qu'elle transmettra aux générations à venir. Il est à espérer qu'elle éveillera la conscience des Canadiennes et des Canadiens à nos tentatives répétées jusqu'à aujourd'hui pour traiter en inférieurs les Premières Nations et d'autres groupes encore dans notre société et qu'elle nous incitera à scruter sérieusement nos attitudes de supériorité, de discrimination et de domination.

Les paroles et tout le travail de la Commission de vérité et réconciliation n'auraient cependant aucun sens si, en tant que Canadiennes et Canadiens, nous ne recherchions sans relâche une justice sociale et structurelle susceptible de faire naître les relations d'équité et de confiance qui constituent la 3^e étape de la réconciliation biblique.

Le rôle des individus et des communautés

Parce que le tort causé a été institutionnalisé, la réconciliation doit se faire au niveau structurel, comme on l'a évoqué plus haut : de nation à nation, de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement, d'organisations d'Église à communautés des Premières Nations. De vrais changements, de nouvelles relations : l'aube d'un rapprochement.

L'agression, la douleur, l'isolement et la discrimination, cependant, sont vécus par des individus, un par un, une par une, et affectent des générations de familles. Depuis plusieurs dizaines d'années, maintenant, les communautés autochtones ont créé ici des programmes pour traiter les séquelles des pensionnats indiens et d'autres politiques gouvernementales; certains de ces programmes ont permis des démarches de réconciliation, en particulier avec des groupes et des individus identifiés aux Églises. Ces expériences sont des démarches communautaires ; elles se vivent lorsque les communautés le souhaitent et qu'elles sont prêtes.

Je suis convaincue que le vrai travail de guérison et de réconciliation se fera à travers les nombreuses initiatives communautaires qui rapprochent les gens et à travers les relations de respect mutuel qui se retissent sous le signe de la tendresse (voir, par exemple, www.returningtospirit.org). Il y a là un rôle important à long terme pour les paroisses, les diocèses, les organismes d'Église et les instituts religieux. Comment pouvons-nous accroître notre engagement auprès des groupes et des individus des Premières Nations? Comment pouvons-nous, personnellement et comme paroisse/organisation, influencer nos leaders politiques pour qu'ils reconnaissent les injustices que subissent encore plusieurs Premières Nations et pour qu'ils y portent remède?

Dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les organisations catholiques impliquées dans les pensionnats se sont engagées à faire tout ce qu'elles peuvent pour recueillir vingt millions de dollars afin de financer des projets de guérison et d'éducation institués en partenariat avec des communautés autochtones. En contribuant à cette campagne, chaque catholique et chaque organisation catholique peuvent participer directement au processus de réconciliation. Baptisée *Moving Forward Together*, (www.movingforwardtogether.ca) la campagne organisera une quête dans toutes les paroisses. En plus de donner aux catholiques l'occasion de contribuer, ces quêtes offriront aux leaders et aux éducateurs et éducatrices une

excellente occasion d'informer leur congrégation de l'histoire de la colonisation et de celle des pensionnats, et d'inciter les gens à travailler à changer les structure et les politiques injustes.

En terminant, je reviens à ce que j'ai déjà dit. C'est MAINTENANT, comme Canadiennes et Canadiens, qu'il nous faut vraiment entrer dans cette démarche de réconciliation. Elle comportera pour nous certaines exigences car il faudra savoir écouter avec empathie, sans nous mettre sur la défensive; assumer la responsabilité de gestes commis par nos prédécesseurs, par certains de nos contemporains et peut-être par nous-mêmes; réparer d'une certaine façon; créer des structures qui protègent les droits et la dignité de tous et de toutes; et marcher ensemble vers l'avenir dans une relation nouvelle.

Ne laissons pas passer ce moment de grâce.

Marie Zarowny, SSA